



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ONU

Question écrite n° 63880

## Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le constat accablant qui vient d'être fait à l'égard de la disparition de la francophonie et donc de la France dans les structures permanentes de l'ONU et singulièrement dans le secrétariat général. De nombreux postes étaient occupés par des Français et leur remplacement s'est traduit par une disparition complète de notre représentation à ce titre. Il s'agit notamment du responsable des affaires économiques, considéré comme le « numéro deux » des Nations Unies, du sous-secrétaire général aux affaires humanitaires (poste créé grâce aux efforts de la France) de la responsable du service des conférences et traductions à l'ONU, du porte-parole de l'ONU devant la presse internationale, etc. Cette situation est d'autant plus surprenante que la France avait, à juste titre, soutenu la candidature de l'actuel secrétaire général de l'ONU. Il lui demande donc s'il ne lui semble pas opportun de manifester clairement le souhait de la France d'être associée à l'action de l'ONU, notamment au niveau du secrétariat général.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat remercie l'honorable parlementaire d'avoir attiré son attention sur la situation des fonctionnaires internationaux français et de la francophonie au secrétariat des Nations Unies à New York. La France, tout en soutenant les efforts accomplis par le nouveau secrétaire général, M Boutros-Ghali, en vue de réformer l'organisation et de lui assurer un meilleur fonctionnement, reste naturellement très vigilante sur la francophonie et sur ses intérêts propres. Le ministre d'Etat saisit cette occasion pour informer l'honorable parlementaire qu'il a écrit au secrétaire général des Nations Unies pour lui rappeler les engagements qu'il a souscrits à plusieurs reprises à l'égard de la francophonie et son souci de faire traiter sur un pied d'égalité les principaux membres de l'organisation, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité. Le ministre d'Etat partage entièrement le souci de l'honorable parlementaire pour la francophonie et la position de la France à l'ONU, et continuera d'intervenir sur ces sujets auprès du secrétaire général chaque fois que nécessaire. Tout en étant tenu à la discrétion en raison des mouvements de personnels en cours, le ministre d'Etat est déjà en mesure de porter à la connaissance de l'honorable parlementaire le fait que M Milleron, ancien directeur général de l'INSEE, vient d'être recruté par le secrétaire général sur un poste de consultant à très haut niveau.

## Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Leonce](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63880

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 novembre 1992, page 5046